



---

## 24<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

### Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge

Genève, le 25 septembre 2013

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et salue le suivi effectué de ses quatre derniers rapports, ainsi que son analyse sur la mise en œuvre de ses recommandations. La Suisse soutient toutes les recommandations adressées aux autorités cambodgiennes qui sont incluses dans le rapport de M. Subedi.

Comme le rapporteur spécial, la Suisse félicite le gouvernement cambodgien pour les efforts et les progrès réalisés dans les domaines législatif et judiciaire. En outre, la Suisse salue la grâce royale accordée en juillet dernier au leader de l'opposition, Sam Rainsy, ainsi que la tenue des récentes élections qui se sont déroulées sans heurt. Néanmoins, la Suisse encourage le gouvernement cambodgien à poursuivre les réformes nécessaires dans ce domaine.

La Suisse appelle également le gouvernement cambodgien à redoubler ses efforts afin de protéger et promouvoir les droits à la liberté d'expression, d'opinion et de réunion, et de garantir l'indépendance, l'impartialité et la transparence de l'ensemble du système judiciaire. De plus, le Cambodge doit s'assurer que tous les partis politiques puissent pleinement participer au renforcement de la démocratie en jouant un rôle actif dans la vie politique du pays.

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse déplore l'absence de dialogue entre le rapporteur spécial et le gouvernement cambodgien durant sa visite de décembre 2012. Néanmoins, nous avons pris note avec satisfaction de la coopération constructive du gouvernement cambodgien avec le rapporteur spécial lors de sa deuxième visite en mai 2013. La Suisse encourage le gouvernement cambodgien à poursuivre ses consultations étroites avec M. Subedi en vue d'améliorer encore la situation des droits de l'homme dans le pays, d'instaurer l'état de droit, ainsi qu'une société démocratique.

Enfin, la Suisse souhaiterait poser la question suivante :

M. Subedi pourrait-il préciser quelles mesures concrètes pourraient être prises pour améliorer la protection des « défenseurs des droits de l'homme », et en particulier des « défenseurs du droit à la terre » ?

Merci, Madame la Vice-Présidente.